MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLÉVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

03 B P 2900 Cotonou -Bénin
Tél. +229 21 30 10 87
+229 21 30 04 10
maep.infos @ gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

ARRETE

ANNEE 2022 N° 003 /MAEP/DC/SGM/CTJ/DCAIFE/CJ/SA/001SGG23

PORTANT OCTROI D'AGREMENT POUR L'EXERCICE EN CLIENTELE PRIVEE DE LA FONCTION DE CONSEIL AGRICOLE EN REPUBLIQUE DU BENIN

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu le décret n°2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n°2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

vu le décret n°2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole ;

vu l'arrêté n°2020-058/MAEP/DC/SGM/CTJ/DCAIFE/CJ/SA/058SGG20 du 12 octobre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction du Conseil Agricole, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale (DCAIFE) ;

vu l'arrêté n°077/MAEP/DC/SGM/DQIFE/CJ/SA081SGG18 fixant les critères, conditions et modalités d'exercice de la fonction de Conseil Agricole en clientèle privée en République du Bénin ;

vu l'arrêté n°078/MAEP/DC/SGM/DQIFE/CJ/SA080SGG18 portant mise en place de la Commission technique chargée de l'étude des demandes

en vue de l'obtention d'agrément pour l'exercice en clientèle privée de la fonction de Conseil Agricole en République du Bénin ;

vu le procès-verbal de délibération de la commission technique chargée de l'étude des demandes en vue de l'obtention d'agrément pour l'exercice en clientèle privée de la fonction de Conseil Agricole ;

considérant les nécessités de service ;

ARRETE

Article premier

En application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°077/MAEP/DC/SGM/DQIFE/CJ/SA081SGG18 fixant les critères, conditions et modalités d'exercice de la fonction de Conseil Agricole en clientèle privée en République du Bénin, il est délivré à chacune des structures éligibles conformément au tableau ci-après en annexe, un agrément en vue de l'exercice en clientèle privée de la fonction de Conseil Agricole.

Article 2

Le titulaire de l'agrément respecte le code d'éthique et de déontologie dans le cadre de l'exécution des activités de conseil agricole dans ses zones d'intervention.

Il est tenu de respecter scrupuleusement l'ensemble de la réglementation en vigueur en matière de conseil agricole au Bénin.

Le non-respect de ladite réglementation conduit au retrait de l'agrément ou à la poursuite du titulaire conformément aux dispositions en vigueur en la matière.

Article 3

Il est fait obligation au titulaire de la présente autorisation de produire un rapport trimestriel qui renseigne sur les activités de conseil agricole menées. Il transmet ledit rapport au Directeur chargé du Conseil Agricole avec ampliation aux Directeurs Départementaux de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de ses zones d'intervention.

Article 4

Le Directeur du Conseil Agricole, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

Cotonou, le ...22 FEV 2023.....

LE MINISTRE

Gaston C. DOSSOUHOUI

AMPLIATIONS

Original : 01- SGG : 01- MAEP : 02- SGM : 01- CT/MAEP : 05- DE : 02- Préfecture : 01- Commune : 01- DDAEP : 01- ATDA : 01- CNOMVB : 01- AMEVEP : 01- ADENAPE : 01- SYNAVEL : 01- SYNAVEPRIB : 01- INTERESSE : 01- Association d'Eleveurs : 01- ARCHIVES : 01- CHRONO : 01 JORB : 01.

N° d'ordre	Structure prestataire agréée	Adresse du siège	Type de Conseil Agricole autorisé[1]
Organisations Professionnelles Agricoles			
01	Union Régionale des Coopératives des Producteurs Maraîchers de l'Atacora-Donga (URCooPMa-AD)	Siège : Natitingou Tél : (+229) 97 52 68 66/ 97 24 07 17 Email : urcoopmaatacoradonga@gmail.com Boîte Postale : 32 S/C CerPA/AD Natitingou	- CTS - CAM (Vente Groupée)
02	Solidarités Entreprises Nord-Sud - Bénin (SENS - Bénin) «SCOOPS»	Siège : Dassa-Zoumè Tél : (+229) 95 14 34 38/ 95 80 44 03/ 97 29 01 88 Email: contact.benin@solidarites-entreprises.org Boîte Postale : 123 Dassa-Zoumè	- CGEA, - CEA - CAM (Vente Groupée et Cluster)
Bureaux d'études et cabinets			
03	Cabinet de Formation, de Recherche d'Appui-conseil et de consultance-Consulting (CFRA CONSULTING)	Siège : Parakou Tél : (+229) 97 52 83 02/96 66 19 65/ 96 00 21 96/ 94 45 35 76 Email: cfracbenin@gmail.com Boîte Postale : 1120 Parakou	- CT-PV - CAM (Vente-groupée, warrantage)
04	VETO PLUS SERVICE	Siège : Zè Tél: 97 58 08 08/ 96 10 00 89 Email: vetoplusbenin@gmail.com Boîte Postale : 03 BP 1965 Cotonou	- CT-PA, - CAM (Cluster)
05	One Great Youth's Association for Development (OGYA-Développement)	Siège : Natitingou Tél : 96 24 07 43/ 96 01 42 43 Email: ogyadev@gmail.com Boîte Postale : 172 Natitingou	CGEA/FBS
Organisations Non Gouvernementales			
06	Espace Vert et Développement (EVD)	Siège : Kérou Tél : 95 25 75 49/ 97 90 06 47 Email: hubespacevert@yahoo.fr Boîte Postale : 35 Kérou	- CTS - CGEA/FBS - CANA - CEA
07	SOS Savane	Siège : Tanguiéta Tél : 96 67 91 59/ 64 24 09 21 Email: sossavane.ong@gmail.com Boîte Postale : 145 Tanguiéta	CTS
08	PAAS TIGNAMB	Siège : Tanguiéta Tél: 97 79 38 78/ 95 59 76 28/ 96 67 84 75 Email: paastignamb@gmail.com hamidnoanti@gmail.com Boîte Postale : 774 Natitingou	- CTS - CGEA/FBS - CANA
09	PEPINIERE D'AFRIQUE	Siège : Natitingou Tél : 96 62 28 37 Email: pepinieredafrique.ong@gmail.com Boîte Postale : 553 Natitingou	CTS
10	DERA	Siège : Natitingou Tél : 96 15 75 64 Email : dera.ong@gmail.com	CTS

N° d'ordre	Structure prestataire agréée	Adresse du siège	Type de Conseil Agricole autorisé[1]
11	Institution non Gouvernementale d'Union pour le Développement et pour l'Environnement (INUDE)	Siège: Parakou Tél: 23 10 05 29/ 95 86 40 52 Email : inudeong2012@yahoo.fr Boîte Postale : 02 BP 31 Parakou	- CGEA, - CAM (Vente Groupée et Warrantage)
12	Centre de Recherche et d'Action pour le Développement des Initiatives à la Base (CRADIB)	Siège: Glazoué Tél: 95 35 84 84 54/ 97 45 72 93 Email : cradib2012@gmail.com cradib2001@yahoo.fr Boîte Postale : 21 Glazoué	CAM (Warrantage)
13	Association des Femmes Vaillantes et Actives (AFVA)	Siège: Banikoara Tél: 95 74 41 21/ 61 37 35 82 Email : afvaong9@yahoo.fr et afvaong2007@gmail.com	CAM (Vente groupée et Agriculture Contractuelle)
14	Association pour la Promotion des Arbres Fertilitaires (APAF Bénin)	Siège: Cotonou Tél: 62 64 03 64/ 95 44 20 23 Email : eolou@ong-apaf.org Boîte Postale : 02 BP 1300 Parakou	CTS
15	EQUILIBRE D'AFRIQUE	Siège: Bohicon Tél: 97 29 06 11/95 18 83 23/64 08 10 75 Email : equilibre.afrique@gmail.com marc.adjaoke@gmail.com Boîte Postale : 06 BP 3939 Cotonou	- CTS - CGEA - COPL

CJ : Conseil Juridique

CTS (CT-PV) : Conseil Technique Spécialisé (Conseil Technique en Production Végétale)
CGEA : Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles
CGEA/CEF : Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles/Conseil à l'Exploitation agricole Familiale
CGEA/FBS : Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles/Farmer Business School
COPL : Conseil à l'Organisation et à la Planification Locale
COPL/CdG-OP : Conseil à l'Organisation et à la Planification Locale/Conseil de Gestion aux Organisations des Producteurs
CAM (AC, VG) : Conseil à l'Accès aux Marchés des produits agricoles (Agriculture Contractuelle, Vente Groupée)
CEA (SME BLC) : Conseil à l'Entreprise Agricole (SME Business Loop and Coaching)
CANA : Conseil à l'Alimentation et à la Nutrition Appliquée